



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 101891

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les personnes en situations de pauvreté et d'exclusion. Selon les données établies par une grande organisation caritative il existe une proportion importante de ménages n'ayant pas recours au RSA socle et RSA activité. La prime d'activité a remplacé en 2016 le RSA « activité » et la prime pour l'emploi. Selon les données collectées (année 2015), 38 % des ménages ayant droit au RSA socle n'engageraient pas de démarche, une différence significative existant entre ceux ayant une attitude active de recherche d'emploi et ceux exclus plus profondément. Cette différence s'expliquerait en partie par l'absence de domicile pour les seconds. Elle lui demande les mesures prises et envisagées par le Gouvernement pour améliorer le taux de recours et les mesures d'accompagnement actif utile et de proximité auxquelles l'État pourrait contribuer, une forte partie des personnes accueillies par cette grande association caritative cherchant, selon ses propres constats, une écoute, des biens de première nécessité et un accompagnement pour des démarches administratives. Elle souhaite aussi savoir quelles suites ont été données à la recommandation formulée en 2015 à la suite de l'évaluation de la mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, visant à mettre en place un plan d'aide aux familles pauvres notamment monoparentales dépassant la revalorisation des *minima* sociaux et passant par la formation professionnelle des parents et l'accueil des très jeunes enfants dans des structures collectives (crèches, écoles).

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101891

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 janvier 2017](#), page 163